

10 avril 2024

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund (la « Société ») – Emerging Markets Equity Impact (le « Compartiment »)

Nous vous informons par la présente que l'objectif et la politique d'investissement et les critères de durabilité du Compartiment, ainsi que les Informations précontractuelles relevant de l'Article 9 fournies à l'Annexe IV du prospectus de la Société conformément au Règlement SFDR et au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission, ont été mis à jour et améliorés afin de mieux refléter le processus d'investissement à impact.

Contexte et motivation

Le Compartiment est classé comme relevant de l'Article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et réalise des investissements durables, à savoir des investissements qui devraient contribuer à la promotion d'un objectif environnemental ou social en lien avec au moins un des ODD des Nations unies. Le Compartiment détient également des investissements que le Gestionnaire d'investissement considère comme neutres au regard des critères de durabilité, tels que les liquidités, les placements du marché monétaire et les produits dérivés utilisés dans le but de réduire le risque (couverture) ou de gérer le Compartiment plus efficacement. Le Compartiment fait partie des stratégies axées sur l'impact de Schroders. À ce titre, il applique des critères d'investissement hautement sélectifs et des références reflétant ce processus d'investissement à impact ont été ajoutées à l'objectif d'investissement, à la politique d'investissement, aux critères de durabilité et aux informations précontractuelles.

Le style, la philosophie et la stratégie d'investissement du Compartiment, ainsi que le fonctionnement et/ou la manière dont le Compartiment est géré ne subiront aucune autre modification à l'issue de ces clarifications.

Toutes les autres caractéristiques principales du Compartiment, y compris l'indicateur de risque pertinent et les frais, demeureront inchangées.

Vous trouverez de plus amples détails sur les modifications apportées à l'Annexe 1 de la présente lettre.

Le document d'information clé (le DIC) du Compartiment pour la catégorie d'actions concernée ainsi que le Prospectus de la Société sont consultables à l'adresse www.schroders.com.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schroders, nous vous invitons à consulter le site www.schroders.com, ou à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

www.schroders.com
R.C.S. Luxembourg – B. 8202
Pour votre sécurité, les conversations téléphoniques peuvent être enregistrées

Annexe 1

La nouvelle formulation apparaît en gras et la formulation supprimée apparaît sous forme de texte barré.

Objectif d'investissement actuel	Nouvel objectif d'investissement
<p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital en investissant dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés de marchés émergents et de marchés frontières du monde entier, ou de sociétés qui tirent une part importante de leurs revenus ou bénéfices de marchés émergents ou de marchés frontières du monde entier, qui contribuent aux ODD des Nations unies et qui, selon le Gestionnaire d'investissement, constituent des investissements durables.</p>	<p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital en investissant dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés de marchés émergents et de marchés frontières du monde entier, ou de sociétés qui tirent une part importante de leurs revenus ou bénéfices de marchés émergents ou de marchés frontières du monde entier, dont les activités, selon le Gestionnaire d'investissement, créent un impact social ou environnemental positif, et qu'il considère comme des investissements durables.</p>
Politique d'investissement actuelle	Nouvelle politique d'investissement
<p>Le Compartiment est géré de façon active et investit ses actifs dans (i) des investissements durables, à savoir des investissements dont on attend qu'ils contribuent à la promotion de plusieurs ou de tous les ODD des Nations unies, qu'ils soient gérés dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et qu'ils offrent aux actionnaires des rendements sur le long terme, et (ii) des investissements que le Gestionnaire d'investissement considère comme neutres en vertu de ses critères de durabilité (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement sélectionnera des sociétés appartenant à un univers de sociétés éligibles dont il a été établi qu'elles respectent les critères d'impact du Gestionnaire d'investissement. Les critères d'impact incluent une évaluation de la contribution de la société aux ODD des Nations unies. Cela signifie que la mesure dans laquelle les sociétés exercent un impact positif, direct ou indirect, sur la société pour contribuer aux ODD des Nations unies, ainsi que l'impact que ces mesures pourraient avoir sur la valeur d'une société, sont pris en compte dans l'évaluation des sociétés.</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/fund-centre</p> <p>Le Compartiment investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudice environnemental ou social important et appliquent des pratiques de bonne gouvernance au regard des critères de notation du Gestionnaire d'investissement (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment pour susciter la remise en question des points faibles identifiés en matière de durabilité. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire</p>	<p>Le Compartiment est géré de façon active et investit ses actifs dans (i) des investissements durables, à savoir des investissements qui devraient contribuer à la promotion de plusieurs ou de tous d'un objectif environnemental ou social en lien avec au moins un des ODD des Nations unies, être gérés dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et offrir aux actionnaires des rendements sur le long terme (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »), et dans (ii) des investissements que le Gestionnaire d'investissement considère comme neutres en vertu de ses critères de durabilité, tels que les liquidités, les placements du marché monétaire et les produits dérivés utilisés dans le but de réduire le risque (couverture) ou de gérer le Compartiment plus efficacement. (Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment ».)</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement sélectionnera des sociétés appartenant à un univers de sociétés éligibles dont il a été établi qu'elles respectent les critères d'impact du Gestionnaire d'investissement. Les critères d'impact incluent une évaluation de la contribution d'une société aux ODD des Nations unies ainsi que l'évaluation par le Gestionnaire d'investissement de l'impact de la société via son cadre et ses outils exclusifs de gestion des investissements par impact (y compris un tableau de bord Impact Scorecard). Cela signifie que la mesure dans laquelle les sociétés exercent un impact positif, direct ou indirect, sur la société pour contribuer aux ODD des Nations unies, ainsi que l'impact que ces mesures pourraient avoir sur la valeur d'une société, sont pris en compte dans l'évaluation des sociétés.</p> <p>Le Compartiment fait partie des stratégies axées sur l'impact de Schroders. En tant que tel, il applique des critères d'investissement hautement sélectifs et son processus d'investissement est conforme aux Principes opérationnels pour la gestion de l'impact, ce qui signifie qu'une évaluation de l'impact est intégrée aux étapes du processus d'investissement. La totalité des</p>

d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter la page Internet <https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/what-we-do/sustainable-investing/our-sustainable-investment-policies-disclosures-voting-reports/disclosures-and-statements/>

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans une gamme concentrée d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés de marchés émergents et de marchés frontières ou de sociétés qui tirent une part importante de leurs revenus ou bénéfices de marchés émergents ou de marchés frontières. Il investit généralement dans moins de 50 entreprises.

Les sociétés détenues par le Compartiment font l'objet d'une évaluation financière de la part du Gestionnaire d'investissement qui vise à identifier le potentiel de rendement sur le long terme pour les actionnaires.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir jusqu'à 30 % de son actif (sur une base nette) en Actions A chinoises directement ou indirectement (par exemple par l'intermédiaire de billets participatifs) à l'aide des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, ainsi que des actions cotées sur le STAR Board et le ChiNext.

Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut acheter ou vendre des contrats à terme standardisés (futures) sur indices boursiers et acheter et vendre des options sur indices ou valeurs individuelles. Pour obtenir une exposition aux indices boursiers et aux valeurs individuelles, le Compartiment peut également conclure des contrats de différence dans le cadre desquels les investissements sous-jacents ne sont pas livrés et le règlement est effectué au comptant. Les contrats de différence peuvent être utilisés afin d'obtenir une exposition longue et courte ou pour couvrir une exposition à des actions ou des titres assimilés à des actions. L'exposition brute des contrats de différence ne dépassera pas 20 % et devrait rester comprise entre 0 % et 20 % de la Valeur liquidative.

investissements durables du Compartiment sont soumis à ce cadre.

Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment <https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/fund-centre>

Le Compartiment investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudice environnemental ou social important et appliquent des pratiques de bonne gouvernance au regard des critères de notation du Gestionnaire d'investissement (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).

~~Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment pour susciter la remise en question des points faibles identifiés en matière de durabilité.~~ **Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment dans le but d'améliorer les pratiques de durabilité et d'améliorer les impacts sociaux et environnementaux générés par les sociétés sous-jacentes dans lesquelles il investit.** Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter la page Internet <https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/what-we-do/sustainable-investing/our-sustainable-investment-policies-disclosures-voting-reports/disclosures-and-statements/>

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans une gamme concentrée d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés de marchés émergents et de marchés frontières ou de sociétés qui tirent une part importante de leurs revenus ou bénéfices de marchés émergents ou de marchés frontières. Il investit généralement dans moins de 50 entreprises.

Les sociétés détenues par le Compartiment font l'objet d'une évaluation financière de la part du Gestionnaire d'investissement qui vise à identifier le potentiel de rendement sur le long terme pour les actionnaires.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir jusqu'à 30 % de son actif (sur une base nette) en Actions A chinoises directement ou indirectement (par exemple par l'intermédiaire de billets participatifs) à l'aide des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, ainsi que des actions cotées sur le STAR Board et le ChiNext.

Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).

	<p>Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut acheter ou vendre des contrats à terme standardisés (futures) sur indices boursiers et acheter et vendre des options sur indices ou valeurs individuelles. Pour obtenir une exposition aux indices boursiers et aux valeurs individuelles, le Compartiment peut également conclure des contrats de différence dans le cadre desquels les investissements sous-jacents ne sont pas livrés et le règlement est effectué au comptant. Les contrats de différence peuvent être utilisés afin d'obtenir une exposition longue et courte ou pour couvrir une exposition à des actions ou des titres assimilés à des actions. L'exposition brute des contrats de différence ne dépassera pas 20 % et devrait rester comprise entre 0 % et 20 % de la Valeur liquidative.</p>
<p>Critères de durabilité actuels</p>	<p>Nouveaux critères de durabilité</p>
<p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment.</p> <p>Les investissements éligibles à l'inclusion sont identifiés grâce au processus de validation du Groupe d'évaluation de l'impact (Impact Assessment Group, IAG). L'IAG est composé de membres de l'équipe d'investissement durable de Schroders et de gestionnaires de portefeuille de l'équipe des Marchés émergents. Ce processus d'examen applique un cadre comprenant les questions clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quelle est la contribution positive de la société à la société ; quel est l'ODD des Nations unies concerné ; et quelle est l'importance de cette contribution ? - L'une des activités de la société crée-t-elle des externalités négatives importantes pour la société ? - Quel est le niveau d'engagement de la direction pour assurer la gestion durable de la société ? - La société assure-t-elle un traitement équitable des collaborateurs, des clients et des fournisseurs ? <p>La société est-elle respectueuse de l'environnement ?</p> <p>L'IAG détermine ensuite si une société est éligible à l'inclusion dans le portefeuille du Compartiment.</p> <p>Les sources d'information utilisées pour conduire l'analyse comprennent les informations fournies par les sociétés, telles que les rapports en matière de durabilité et autres documents pertinents établis par ces sociétés, ainsi que les outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité et des données de tiers.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90 % de la part de la Valeur liquidative du Compartiment composée d'investissements dans des sociétés soit notée au regard des critères de durabilité. L'application des</p>	<p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment.</p> <p>Les investissements sont composés de sociétés dont les produits et services contribuent positivement à au moins un des ODD des Nations unies. Afin d'identifier les sociétés ayant un lien direct avec un ODD de l'ONU, le Gestionnaire d'investissement applique une approche en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première étape utilise une approche basée sur les revenus en considérant si un certain pourcentage des revenus, dépenses d'investissement ou dépenses d'exploitation de la société concernée contribue à un objectif environnemental ou social (le cas échéant). - La seconde étape consiste en une évaluation d'impact détaillée de la société au moyen d'un tableau de bord d'impact exclusif. Le Gestionnaire d'investissement prend en compte différents aspects de l'impact tels que : le résultat et les ODD des Nations unies auxquels la société contribue ; qui est concerné par le résultat (comme la partie prenante ou l'industrie concernée) ; une évaluation de notre contribution attendue (y compris l'influence et l'engagement de Schroders) ; et la prise en compte des risques liés à l'impact. L'évaluation comprend généralement des Indicateurs clés de performance (KPI) qui permettent de suivre l'impact de la société au fil du temps. <p>La société et le tableau de bord d'impact sont validés et approuvés par le Groupe d'évaluation de l'impact (Impact Assessment Group, IAG) de Schroders, afin que la société puisse être incluse dans l'univers d'investissement du Compartiment. L'IAG est composé de membres de l'équipe d'impact et d'investissement durable de Schroders et de membres de l'équipe</p>

critères de durabilité a pour effet d'exclure de la sélection des investissements au moins 20 % de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment.

Aux fins de cette analyse, l'univers d'investissement potentiel est l'univers de référence des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner pour le Compartiment avant l'application des critères de durabilité, dans le respect des autres limites applicables à l'Objectif et à la Politique d'investissement. Cet univers est composé d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés de marchés émergents et de marchés frontières ou de sociétés qui tirent une part importante de leurs revenus ou bénéfices de marchés émergents ou de marchés frontières.

d'investissement. Dans certains cas limités, la deuxième étape et l'approbation du Groupe d'évaluation de l'impact peuvent intervenir ultérieurement (par exemple, dans le cas d'un investissement particulièrement sensible au facteur temps).

Les investissements éligibles à l'inclusion sont identifiés grâce au processus de validation du Groupe d'évaluation de l'impact (Impact Assessment Group, IAG). L'IAG est composé de membres de l'équipe d'investissement durable de Schroders et de gestionnaires de portefeuille de l'équipe des Marchés émergents. Ce processus d'examen applique un cadre comprenant les questions clés suivantes :

- quelle est la contribution positive de la société à la société ; quel est l'ODD des Nations unies concerné ; et quelle est l'importance de cette contribution ?
- L'une des activités de la société crée-t-elle des externalités négatives importantes pour la société ?
- Quel est le niveau d'engagement de la direction pour assurer la gestion durable de la société ?
- La société assure-t-elle un traitement équitable des collaborateurs, des clients et des fournisseurs ?

La société est-elle respectueuse de l'environnement ?

L'IAG détermine ensuite si une société est éligible à l'inclusion dans le portefeuille du Compartiment.

Les sources d'information utilisées pour conduire l'analyse comprennent les informations fournies par les sociétés, telles que les rapports en matière de durabilité et autres documents pertinents établis par ces sociétés, ainsi que les outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité et des données de tierces parties.

Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90 % de la part de la Valeur liquidative du Compartiment composée d'investissements dans des sociétés soit notée au regard des critères de durabilité. L'application des critères de durabilité a pour effet d'exclure de la sélection des investissements au moins 20 % de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment.

Aux fins de cette analyse, l'univers d'investissement potentiel est l'univers de référence des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner pour le Compartiment avant l'application des critères de durabilité, dans le respect des autres limites applicables à l'Objectif et à la Politique d'investissement. Cet univers est composé d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés de marchés émergents et de marchés frontières ou de sociétés qui tirent une part importante de leurs revenus ou bénéfices de marchés émergents ou de marchés frontières.

Codes ISIN des catégories d'actions concernées par cette modification :

Catégorie d'actions	Devise de la catégorie d'actions	Code ISIN
A Capitalisation	USD	LU2347500113
B Capitalisation	USD	LU2347500204
C Capitalisation	USD	LU2347500386
E Capitalisation	USD	LU2347500469
I Capitalisation	USD	LU2347500543
IZ Capitalisation	USD	LU2347500626
B Capitalisation	EUR	LU2347500899
C Capitalisation	EUR	LU2347500972
E Capitalisation	EUR	LU2347501194
I Capitalisation	EUR	LU2347501277
C Capitalisation	GBP	LU2369845750
E Capitalisation	GBP	LU2369845834